



République Française
Département Indre et Loire
Commune de Champigny-sur-Veude

Procès-verbal de séance

Séance du 27 Mai 2025

L'an 2025 et le 27 mai à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie sous la présidence de GASNIER ROCHER Aurélie Maire.

Présents : Aurélie GASNIER ROCHER, Maire, Marie-Pascale BOUDET, Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD, Christine THIBAUT, Alain COUVREUX, Alain DAULÉAC, Jacques DESMÉ, Pascal FOURNIAU, Pierre GARNIER, Benoît GEINDREAU, Robert JUQUOIS, Thierry SAVATON.

Absents : Absent(s) : Marine BLANCHIN, David LEGRAND

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 19/05/2025

Date d'affichage : 19/05/2025

A été nommé(e) secrétaire : Sylvie CHEVALET

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-verbal du 25 avril 2025 - 2025030
Appel à projet SIEIL sobriété énergétique - 2025031
Subventions aux associations - 2025032
Adhésion au CPIE Touraine - Val de Loire - 2025033
Abonnement au logiciel CANVA - 2025034
Mandat de vente T5 au 2 rue de la Bonne Dame - 2025035
Décision modificative budgétaire - 2025036

Approbation du Procès-verbal du 25 avril 2025 (réf : 2025030)

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la précédente séance du 25/04/2025, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Appel à projet SIEIL sobriété énergétique (réf : 2025031)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2024-07 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Champigny sur Veude,

Vu la décision du maire n°D2025002 du 13 mai 2025,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la collectivité souhaite procéder à la réhabilitation énergétique du Centre Montpensier ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT			RECETTES			
	Phase 1	Phase 2				
Travaux	479 200.00	596 500.00	FDSR		100 000.00	tranche 1
Etudes	3 000.00		FDSR		50 000.00	tranche 2
Imprévues	47 000.00	58 000.00	DETR/DSIL	30%	175 770.00	tranche 1
MOE	56 700.00	70 411.00	DETR/DSIL	30%	217 473.30	tranche 2
			CRST	plafond	156 341.00	tranches 1 et 2
			FEDER	30%	139 780.00	tranches 1 et 2
			SIEIL AAP SOBRIETE		50 000.00	tranches 1 et 2
Total des dépenses HT :	585 900.00	724 911.00	Sous-total subventions :		889 364.30	
			Emprunt		421 446.70	
Total dépenses HT des 2 phases :	1 310 811.00		Total recettes :		1 310 811.00	-

Madame la Maire a redonné l'explication des noms et des intermédiaires des différentes subventions du plan de financement. Chaque projet nécessite des dossiers de subventions indépendants mais en retenant la configuration globale du financement global de la réhabilitation du Centre Montpensier. Au vu des différents chiffres connus à ce jour, nous pourrions avoir un total de subvention de 67% environ sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique du Centre Montpensier ;
- De s'engager à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- De s'assurer que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation des CEE, par un autre tiers ;
- D'autoriser le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions aux associations (réf : 2025032)

Plusieurs demandes de subventions d'associations ont été réceptionnées en mairie. Madame la Maire les expose.

Chaque association avait reçu en amont un courrier lui spécifiant que chacune d'entre elles pouvaient faire une demande de subvention avec un détail du descriptif et du montant du projet à financer (tout ou en partie).

Logement T5, au 2 Rue de la Bonne Dame, au prix de 80 000,00 euros net vendeur sans locataire, avec terrasse-jardin et garage non attenant.

Il est pris en compte en comparatif le prix fixé pour le T2 au 2 allée de la Veude au tarif de 61 000.00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le mandat de vente modifié sans exclusivité avec l'agence Saint-Louis Immobilier, ainsi que les documents nécessaires à cette réalisation.

La présente délibération complète et modifie les délibérations n°2022048 du 12/09/2022, n°2023026 du 27 avril 2023 et n°2025029 du 25 avril 2025.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative budgétaire (réf : 2025036)

Madame la Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des mouvements budgétaires sur le budget communal afin de régler une facture de terrassement et pose de cavurnes au cimetière.

Le Conseil Municipal, pour le budget de la commune relevant de la nomenclature M57 :

1 -APPROUVE la DM n°1, budget de la commune, comme suit :

37051 Code INSEE	CHAMPIGNY SUR VEUDE COMMUNE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	DM n°1 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

TERRASSEMENT ET POSE DE CAVURNES

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-616228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
D-212-146 : Cimetière	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €

2/ AUTORISE Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Dans le cadre de ses délégations, Madame la Maire a pris deux décisions, à savoir la décision de répondre à l'appel

Après échange, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les subventions 2025 aux associations, imputation 6574 comme suit :

Libellé association	Projets soutenus	Montant alloué
Aux Saveurs Campinoises	Achat d'une enceinte Bluetooth pour les animations de l'épicerie	100,00 €
AVEC-Champigny d'hier à demain	Achat de panneaux d'informations	100,00 €
Comice agricole	0.10 € / hab	82,00 €
Les p'tites notes	Concert caritatif au Cube	200,00 €
MFR Noyant de Touraine	Aide à la scolarisation de 2 apprentis	100,00 €
Souvenir Français	Fleurissement des tombes	50,00 €
OCCE maternelle	Aide au financement des sorties scolaires (10€ / élève)	430,00 €
USEP primaire	Aide au financement des sorties scolaires (10€ / élève)	310,00 €
TOTAL		1 372,00 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion au CPIE Touraine - Val de Loire (réf : 2025033)

Madame la Maire informe que nous avons reçu la convocation pour l'assemblée générale du CPIE Touraine- Cal de Loire (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) avec la demande d'adhésion annuelle.

La cotisation annuelle est fixée à 30.00€.

Le CPIE Touraine-Val de Loire va notamment sur les années 2025 à 2027, accompagner les projets de plantations, du montage du dossier à la prise en charge des plants et fournitures et assurer un suivi/entretien, sur des secteurs en zones agricoles ou naturelles et sur des zones à forte discontinuité écologique ou de pollutions diffuses sur l'ensemble de la CCTVV (Communauté de Communes Touraine Val de Vienne).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion annuelle au CPIE.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Abonnement au logiciel CANVA (réf : 2025034)

Madame la Maire explique que la secrétaire de mairie souhaite utiliser le logiciel CANVA pour la conception d'affiches et la mise en forme de la gazette. Toutefois, l'abonnement annuel de 110€ doit être réglé par carte bancaire. La commune ne dispose pas de carte bancaire et ne souhaite pas en disposer car son utilisation serait très exceptionnelle.

En 2024, la même délibération a été prise afin de permettre la réalisation des gazettes et des différentes communications communales.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cet abonnement de 110€ annuel au logiciel CANVA et de rembourser ladite somme à l'élu ayant avancé les frais, à titre exceptionnel, pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le remboursement, à titre exceptionnel, de la somme de 110 € à Aurélie GASNIER ROCHER, Maire de la commune, représentant les frais d'abonnement au logiciel CANVA.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mandat de vente T5 au 2 rue de la Bonne Dame (réf : 2025035)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le mandat de vente sans exclusivité va être modifié par l'Agence Saint Louis immobilier, 17 Bis Place du Château à Champigny-sur-Veude, pour le logement situé au 2 rue de la Bonne Dame à Champigny-sur-Veude. Il n'y a plus de chauffage et de cuisine aménagée au sein du logement et le jardin est très petit.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier le mandat de vente, concernant le logement au 2 Rue de la Bonne Dame à Champigny-sur-Veude comme suit :

à projet sobriété énergétique du SIEIL (afin de respecter le délai imparti) et le choix du prestataire du photocopieur de l'école Maurice Genevoix qui sera le même que celui de l'école Maternelle des Deux Rivières.

À la suite de la visite de vérification effectuée sur les deux ponts (pont de Châtre et de la Pellegoussière) afin d'envisager d'interdire la circulation aux poids lourds, il y a aura une autre visite à l'automne. Une vérification sera faite auprès du SMICTOM afin de connaître le poids d'un camion de collecte d'ordures ménagères.

Pour donner suite à la réunion avec la Conseillère aux Décideurs Locaux Madame Charenton du 13 mai dernier avec certains élus, Madame la Maire redonne les grandes lignes de l'analyse financière réalisée sur les cinq dernières années. Les deux écoles représentent des charges fixes importantes avec les deux pôles présents, il faut être vigilant quant aux dépenses et une alerte est remontée sur les taux fiscaux où la commune est toujours dans les taux les plus bas au sein de la CCTVV.

Tour de table :

Sylvie Chevalet précise qu'une réunion sera prévue afin de prévoir l'organisation de la Saint Louis 2025.

Thierry Savaton précise que l'inauguration de la nouvelle station d'épuration s'est bien passée et qu'il y a eu beaucoup de retours positifs. Aussi, il annonce que le transfert de compétence eau et assainissement va bien être réalisé au 1^{er} décembre 2025 au vu des délibérations des communes membres qui ont validées le transfert en conseil municipal.

Jacques Desmé informe que des déchets ont été déposés à l'étang d'Assay et qu'une coupure Enedis a lieu demain sur la commune.

Pascal Fourniau précise qu'un panneau a été plié au niveau du dos d'âne rue du Champ de Foire.

Marie-Pascale Boudet précise que la santé financière de la cantine est meilleure et qu'il y aura peut-être besoin d'une subvention moindre pour le deuxième semestre 2025.

Le prochain conseil municipal est fixé au 2 juillet 2025 à 18h30.

Séance levée à : 19H56

La secrétaire de séance
Sylvie CHEVALET



En mairie, le 02/07/2025
La Maire
Aurélie GASNIER ROCHER



